

République française  
Département des Hautes-Pyrénées  
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

**Séance du jeudi 28 mars 2019**

Date de la convocation: 19/03/2019

**Membres en exercice :** 12  
*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*

**Présents :** 11  
**Présents :** André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

**Votants :** 11

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

**Secrétaire de séance :** Marianne SARTHOU

**2019\_024 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURE 2000**

Le Président rappelle que la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin assure la présidence et l'animation des DOCOB « Gaube Vignemale » et « Péguyère Barbat Cambalès ».

Le projet d'animation à mettre en œuvre pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 est présenté. Ces actions seront menées par l'animateur Natura 2000.

Le coût total de l'animation a été évalué à 26 697,18 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Dépenses	Montant HT en €
Prestations de service	8 000,00
Dépenses de rémunération	15 531,24
Frais de déplacements	836,25
Coûts indirects	2 329,69
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>26 697,18</b>

Le Président propose au conseil syndical de délibérer afin de solliciter un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée.

Le Président propose au conseil syndical :

Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2019 065-256501321-20190328-2019_024-DE
Date de l'AR d'annulation: 15/04/2019

- de solliciter un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 d'un montant de 26 697,18 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'animation ;

d'autoriser le Président à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

**Annulé**

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2019 065-256501321-20190328-2019_024-DE
Date de l'AR d'annulation: 15/04/2019